

Paris, le 09/02/2022

Objet : Appel d'offre relatif au développement d'un outil informatique de suivi et de recueil de l'utilisation des médicaments vétérinaires en élevage de veaux de boucherie

Madame, Monsieur,

1. Contexte de l'appel d'offre

Les deux plans EcoAntibio (2017 et 2021) recommandent l'utilisation d'outils d'auto-évaluation des usages d'antibiotiques par les éleveurs. Un arrêté ministériel de juillet 2015 demande aux éleveurs de faire état des quantités et catégories d'antibiotiques utilisés sur une période donnée. Bien que la traçabilité des traitements vétérinaires en élevage soit obligatoire depuis 2000, la quasi-totalité des éleveurs collecte ces informations sur papier. Plusieurs éditeurs de logiciels agricoles mettent déjà à la disposition des éleveurs des modules sanitaires pour informatiser le registre de traitements. Mais des freins persistent : les éleveurs doivent notamment spécifier les médicaments utilisés, la voie d'administration, la posologie, la durée de traitement et le temps d'attente... et aucun logiciel actuellement sur le marché ne répond aux besoins de la filière veaux de boucherie. Il devient donc de plus en plus fondamental de fournir aux éleveurs des outils d'évaluation et de suivi du recours aux antibiotiques afin de répondre aux enjeux de sécurité sanitaire.

La mise à disposition des éleveurs d'un outil adapté leur permettant de se comparer/se situer dans le cadre d'une démarche de progrès est une priorité clairement affichée dans le plan de la filière veau française. En outre, dans le cadre du premier plan EcoAntibio, l'Institut de l'Élevage (IDELE) et l'ANSES-ANMV ont mis en place un Observatoire pérenne des usages d'antibiotiques dans la filière veaux de boucherie, visant à mesurer les quantités d'antibiotiques utilisées sur un panel de 40 élevages volontaires situés dans le Grand-Ouest. Conformément aux attentes des professionnels et afin d'améliorer la représentativité de « l'Observatoire ATB Veaux » (notamment au niveau géographique et en termes de typologies d'élevages), il est prévu d'élargir le panel d'élevages aux 120 élevages du réseau national INOSYS, répartis sur l'ensemble du territoire français. L'automatisation de la collecte des données des éleveurs issus de ce nouveau panel permettront de réduire le coût de fonctionnement annuel du dispositif. Les données issues de l'outil donneront une vision de l'évolution des pratiques et des résultats à l'échelle de la population, utiles aux organisations professionnelles et aux autorités sanitaires pour asseoir les politiques publiques et communiquer sur les résultats nationaux auprès des autorités de l'UE et à l'international comme éléments de réassurance et de promotion des débouchés de produits français.

Dans ce contexte et dans la continuité des travaux menés dans la filière veaux de boucherie pour réduire l'usage des antibiotiques, les principaux objectifs du projet CER'Veau, financé par INTERBEV Veaux et porté par IDELE, sont de développer un outil informatique de suivi et de recueil des médicaments vétérinaires, de la tester auprès d'élevages pilotes avant

d'envisager son déploiement à l'ensemble des élevages du réseau veaux de boucherie afin d'acquérir des références sur l'usage des médicaments vétérinaires dans la filière vitellière. Pour ce faire, un cahier des charges répondant aux attentes des professionnels a été rédigé. Cet appel d'offre vise à désigner un prestataire informatique, en charge du développement de l'outil, sur la base dudit cahier des charges.

2. La prestation attendue

La consultation porte en premier lieu sur la réalisation d'un outil informatisé, sur la base du cahier des charges fourni et téléchargeable en complément de ce courrier.

La prestation devra comporter notamment les réalisations suivantes :

- **Les Spécifications Fonctionnelles Détaillées (SFD).**
- **Un plan de projet détaillé**, établi à l'issue de la production des SFD et proposant un découpage en lots de développement.
- Un **manuel de référence** ou **documentation technique**, le **guide utilisateur** et les modalités **d'installation**.
- **Les tests** : Le prestataire réalisera les tests unitaires ainsi que les tests d'intégration et de non regression.
- **La recette** : La recette sera effectuée sous la responsabilité de la maîtrise d'ouvrage (MOA). Chaque lot de développement fera l'objet d'une recette. Une recette sera ensuite réalisée sur l'ensemble de la plateforme. Le prestataire définira les fiches d'incidents ainsi que leur circuit. Il assurera la gestion des incidents jusqu'à leur correction et la diffusion des versions corrigées.
- **La réception** : La réception définitive sera prononcée au plus tard dans un délai de 6 mois après début de recette de l'ensemble de la plateforme. Tous les documents remis en fin de développement seront réactualisés.
- **Le déploiement** : Le prestataire fournira tous les documents et consignes permettant à la MOA d'assurer le déploiement.
- **La garantie** : Après réception définitive, la période de garantie durera 6 mois à compter de la mise en exploitation. Elle comprendra la maintenance corrective de l'ensemble du logiciel. La fin de garantie sera prononcée lorsque tous les dysfonctionnements au regard du plan de projet et des SFD, constatés avant et durant la période de garantie, auront été corrigés. La gestion des incidents pendant la période de garantie sera assurée par le prestataire sous la même forme que celle mise en œuvre dans le cadre de la recette.
- **La fourniture notamment des livrables suivants** :
 - Plan de projet ;
 - Modèle des données ;
 - Spécifications Fonctionnelles Détaillées ;
 - Sources du logiciel ;
 - Manuel de référence ou documentation technique ;
 - Guide utilisateur ;
 - Notice d'installation.
- **Un travail approfondi sur l'ergonomie de l'outil.**

Les trois points suivants devront faire l'objet d'un chiffrage séparé :

- **La maintenance corrective et évolutive au fil du temps** : Le prestataire a en charge la maintenance corrective du logiciel. Cette charge pourra être fixée par un contrat annuel. Les coûts de maintenance et les règles de revalorisation (coefficient et périodicité) sont partie intégrante de l'offre. Ils pourront être fixés dans le contrat de réalisation du logiciel. Les dysfonctionnements ou anomalies constatés par les utilisateurs, et les demandes d'amélioration et de maintenance évolutive, seront centralisées par la MOA.

Si une correction s'avère nécessaire, elle est demandée au prestataire avec une description du problème et les éléments permettant de reproduire le dysfonctionnement (fiche d'incident). A réception de la demande, le prestataire s'engage sur un délai de correction qui ne peut dépasser le délai fixé contractuellement. Pour toute correction, la documentation technique et éventuellement la documentation utilisateur sont mises à jour.

Chaque correction fait l'objet d'une recette menée par la MOA.

Le déploiement et la procédure d'installation des corrections doivent être simples d'utilisation et automatisés.

- **L'hébergement.**
- **L'assistance de second niveau.**

3. Modalités de réponse à l'appel d'offre

Les prestataires intéressés devront soumettre une offre, contenant les éléments suivants :

- Une présentation de l'entreprise avec précision de sa pérennité,
- Les références de l'entreprise,
- Les moyens humains disponibles dans l'entreprise et pour le projet,
- La description de la méthode de travail pour :
 - La gestion de projet,
 - L'accompagnement dans la précision du besoin,
 - Le travail sur l'ergonomie de l'outil,
- Des propositions techniques,
- Des propositions de maquette,
- Une proposition financière de développement détaillée par fonctionnalités,
- Une proposition financière de maintenance corrective et évolutive au fil du temps, d'hébergement et d'assistance de second niveau,
- Un planning prévisionnel de réalisation,
- La liste des livrables.

4. Calendrier de l'appel offre

A] Les offres devront parvenir **au plus tard le 23 Mars 2022** :

- Sous la forme d'un fichier PDF,
- Envoyées aux deux adresses mails suivantes : celia.karsenti@idele.fr
magdalena.chanteperdrix@idele.fr

B] Une première phase de sélection sur dossiers aura lieu **en semaine 14** (du 4 au 8 Avril 2022). Les prestataires seront avertis de la présélection ou non de leur proposition. Pour ceux ayant été présélectionnés, une présentation orale de leur proposition pourra si besoin être proposée. La date et l'horaire de passage seront définis une semaine à l'avance en concertation avec les prestataires.

C] La deuxième et dernière phase de sélection aura lieu **en semaine 15** (du 11 au 15 Avril 2022). La décision finale d'acceptation pour financement ou non sera alors communiquée aux prestataires, afin que la prestation puisse débuter dès la fin Avril 2022.

5. Modalités d'expertise et critères de sélection

Les offres seront expertisées par le comité de pilotage du projet CER'Veau, réunissant l'interprofession INTERBEV Veaux, les familles professionnels et les représentants des organisations vétérinaires de la filière veaux de boucherie, les experts « veaux de boucherie » de l'Institut de l'Élevage et des Chambres d'Agriculture de Bretagne et des Pays-de-la-Loire.

Lors de l'examen des offres, le comité de pilotage sélectionnera le prestataire en tenant compte entre autres :

- De l'entreprise : Pérennité, référence, moyen humain et capacité à les mobiliser.
- Du coût : Développement, maintenance, hébergement, assistance de second niveau.
- De l'organisation du projet : Planning/délai, suivi de projet/méthodologie pour développement, suivi de projet/méthodologie pour l'accompagnement et la précision besoin/ergonomie, équipe projet, garantie.
- De la solution fonctionnelle : Compréhension du besoin, exhaustivité, ergonomie.
- De la solution technique : Adéquation au cahier des charges fourni.
- De la réponse : Clarté de la réponse, qualité globale de la réponse, complétude de la réponse, niveau de précision de la réponse.
- De la date de démarrage du projet envisagée : Fin avril 2022.
- De la date de début des tests en élevage envisagée : Automne/hiver 2022.
- De la date de remise de l'application en production envisagée : Printemps/été 2023.

Pour les prestataires ayant été retenus au cours de la première phase de sélection, se rajoutera également le critère suivant :

- Présentation orale : Qualité de la présentation orale, des échanges, des réponses aux questions

6. Contacts

Pour toutes questions, il vous est possible de contacter les personnes suivantes :

- Célia Karsenti (IDELE) : 06.75.60.41.25. / celia.karsenti@idele.fr
- Magdélène Chanteperrin (IDELE) : 02.22.74.03.88. / magdalena.chanteperrin@idele.fr